

RÉGLEMENTATION

# LE NOUVEAU COMPTEUR DE GAZ

ÉDITION  
FÉVRIER  
2018

— QUELS BÉNÉFICES POUR VOUS ?



ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

En France, d'ici à 2022, tous les particuliers seront dotés de nouveaux compteurs communicants de gaz pour répondre aux exigences d'une directive européenne.

À terme, tous les clients de gaz naturel seront ainsi équipés de ces compteurs communicants, indispensables pour moderniser le réseau de gaz et s'adapter aux nouveaux modes de consommation.

## Qui fait quoi pour vous apporter le gaz ?

**Les producteurs** extraient le gaz du sol. La quasi-totalité du gaz consommé en France est importé de Norvège (36%), Russie (18%), Pays-Bas (14%) et Algérie (11%). Il est vendu « en gros » aux fournisseurs, puis il est transporté par gazoduc ou bateau méthanier. **Les fournisseurs** vendent ensuite le gaz « au détail » aux consommateurs.

**Les transporteurs**, TIGF dans le Sud-Ouest et GRTgaz sur le reste du territoire, acheminent le gaz naturel avec des canalisations souterraines. Ils le livrent aux destinataires raccordés à leur réseau : grands industriels, centrales thermiques, réseaux de distribution publique...

**Les gestionnaires du réseau de distribution** (GRDF sur 95% du territoire, entreprises locales de distribution sur 5%) sont choisis par les collectivités à qui appartient ce réseau. Ces gestionnaires distribuent le gaz aux particuliers grâce à des conduites souterraines mais ne le facturent pas.

Ils garantissent l'entretien des réseaux et la qualité du gaz. Dans le cadre de leur mission de service public, les distributeurs sont responsables de l'installation des compteurs et de leur relevé.

### EN SAVOIR PLUS

[www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr)

#### LA FRANCE PRODUCTRICE DE BIOGAZ

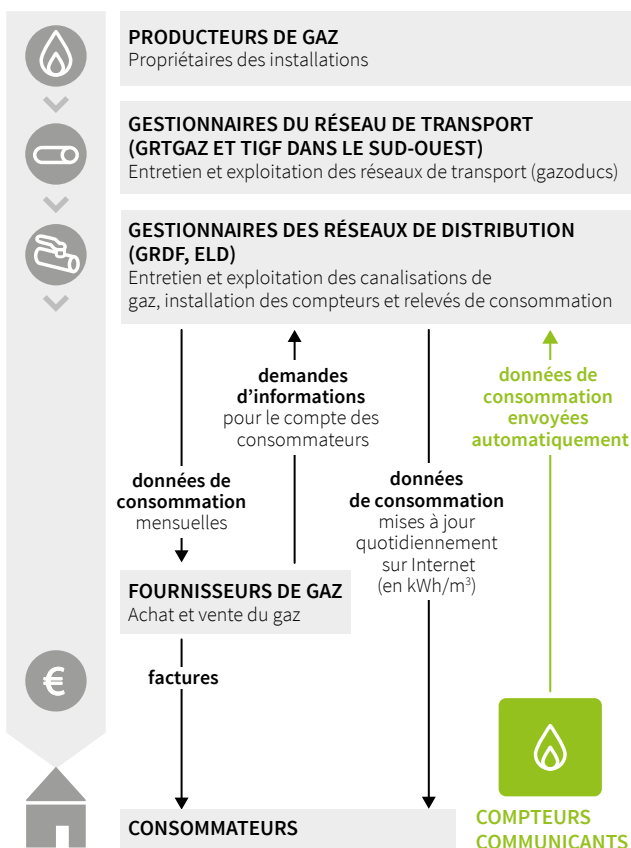
Le biométhane est un gaz 100% renouvelable produit grâce à la méthanisation (fermentation) de matières organiques (résidus agricoles, effluents d'élevage, déchets verts...). Injecté dans le réseau de gaz naturel, il a les mêmes propriétés et usages que le gaz naturel.

Fin 2017, on comptait en France 44 sites de méthanisation injectant du biométhane dans les réseaux de gaz et 318 projets en cours. Si l'objectif de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte est d'atteindre 10% de gaz renouvelable dans les réseaux en 2030, les opérateurs des réseaux de gaz estiment qu'il serait possible d'atteindre 30%.

Depuis toujours, **la quantité de gaz que vous consommez est mesurée grâce à un compteur**. Les indications sont relevées une à deux fois par an pour établir les factures (estimatives, puis régularisées une fois par an).

Les anciens compteurs ne permettent pas de compter quotidiennement votre consommation et d'estimer précisément les besoins en gaz des ménages français. C'est pourquoi un nouveau compteur est progressivement installé dans tous les foyers. Il transmet votre consommation tous les jours aux gestionnaires des réseaux.

Gazpar, le compteur communicant gaz de GRDF est installé par GRDF sur 95% du territoire. Sur les 5% restant, un autre compteur communicant est installé par les entreprises locales de distribution.



# Que vous apporte le nouveau compteur ?

## Une facturation correspondant à votre consommation réelle

Les relevés automatiques des consommations permettent l'établissement de factures plus précises, sur la base des consommations mensuelles réelles et non d'estimations.

Votre contrat ne sera pas modifié suite à l'installation du compteur communicant.

## Une meilleure gestion des consommations

L'installation d'un compteur communicant **ne diminue pas automatiquement vos consommations** ! Il vous permet en revanche de les suivre et de mieux les comprendre, grâce à de nouveaux services.

Vous pourrez ainsi gratuitement :

- ▶ **accéder à vos données de consommation** au jour le jour, dans votre espace personnel sur les sites Internet des distributeurs ;
- ▶ **recevoir des alertes en cas de dépassement** d'un seuil de consommation que vous aurez fixé vous-même ;
- ▶ **comparer vos consommations** en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages.



Consultez votre consommation quotidienne de gaz facilement et gratuitement via votre espace personnel sur le site de GRDF ou de votre ELD.

## UN ESPACE PERSONNEL PROTÉGÉ POUR SUIVRE VOS CONSOMMATIONS

Votre distributeur de gaz (GRDF, ELD) met à votre disposition sur Internet un espace personnel protégé par un identifiant et un mot de passe.

Vos données de consommation vous appartiennent. Elles sont sécurisées. Votre fournisseur a accès à une donnée mensuelle pour la facturation mais pas à vos données quotidiennes.

Pour aller plus loin, vous pouvez donner votre accord à votre fournisseur de gaz ou à un fournisseur de service pour qu'il ait accès à vos données quotidiennes et vous aide à interpréter vos consommations.

### EN SAVOIR PLUS

L'espace personnel proposé par GRDF :

[www.grdf.fr/particuliers/services-gaz-en-ligne/mon-espace-grdf](http://www.grdf.fr/particuliers/services-gaz-en-ligne/mon-espace-grdf)

## Un outil pour moins consommer

Avec le nouveau compteur, vous pouvez plus facilement maîtriser votre consommation de gaz. En comprenant ce qui consomme chez vous et en mesurant l'effet de vos gestes d'un jour ou d'un mois sur l'autre, vous pouvez mieux maîtriser vos dépenses.

**Consultez les conseillers des Espaces Info Énergie** (service public gratuit). Ils vous proposent des conseils personnalisés pour économiser l'énergie chez vous, comme l'installation d'une régulation et d'une programmation de votre chauffage, le remplacement de votre vieille chaudière ou des travaux pour isoler efficacement votre logement.

[renovation-info-service.gouv.fr](http://renovation-info-service.gouv.fr)

**0 808 800 700**

Service gratuit  
+ prix appel

## Moins d'interventions chez vous

Le relevé du compteur est désormais possible à distance, sans intervention d'un technicien chez vous.

# L'installation du compteur, comment ça se passe ?

Les compteurs de gaz sont progressivement installés depuis mai 2016 et seront remplacés dans tous les foyers équipés du gaz d'ici 2022.

## Le remplacement du compteur est obligatoire

Tous les compteurs sont concernés. Si votre compteur est récent, il ne sera pas remplacé mais directement équipé d'un module de communication. Sinon, un nouveau compteur sera installé à la même place que l'ancien.

Vous êtes prévenus par un courrier quelques semaines avant l'intervention. La date du rendez-vous peut être modifiée, dans les limites de la période d'intervention sur votre secteur, par le biais du site Internet de GRDF ou par téléphone.

Si vous dépendez d'une entreprise locale de distribution, contactez-la pour connaître les dates et les modalités de mise en place des compteurs communicants.

### EN SAVOIR PLUS

Site internet de GRDF :

[www.grdf.fr/particuliers/services-gaz-en-ligne/gazpar-le-compteur-communicant-gaz](http://www.grdf.fr/particuliers/services-gaz-en-ligne/gazpar-le-compteur-communicant-gaz)



L'installation du nouveau compteur est réalisée sans frais pour les ménages.

## POUR ALLER PLUS LOIN

# Le point sur les ondes

Les compteurs de gaz Gazpar communiquent avec des points relais par liaison radio sans-fil. Le compteur de gaz Gazpar transmet les informations de consommation à un point relais 2 fois par jour, en moins d'une seconde. Installé sur un toit d'immeuble, ce point relais envoie ensuite les données au système d'information du distributeur via le réseau GPRS/3G.

## L'avis de l'Agence nationale des fréquences sur les champs électromagnétiques

Les campagnes de mesure réalisées par l'Agence nationale des fréquences (ANFR) ont mis en évidence que les niveaux mesurés d'exposition aux ondes radio des compteurs Gazpar apparaissent faibles et sont très inférieurs à la valeur limite réglementaire fixée par décret, qui est de 28 V/m pour une fréquence d'émission de 169 MHz.

[www.anfr.fr/controle-des-frequences/exposition-du-public-aux-ondes/compteurs-communicants/compteurs-gazpar/#menu2](http://www.anfr.fr/controle-des-frequences/exposition-du-public-aux-ondes/compteurs-communicants/compteurs-gazpar/#menu2)

## L'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Les données disponibles à ce jour amènent l'ANSES à conclure à une faible probabilité que l'exposition aux champs électromagnétiques émis par les compteurs communicants radioélectriques (gaz et eau) dans l'actuelle configuration de déploiement, engendre des effets sanitaires à court ou long terme.

L'exposition à proximité d'un compteur de gaz est très faible, compte tenu de la faible puissance d'émission et du nombre réduit de communications. L'exposition due aux compteurs est par exemple bien plus faible que celle due à un téléphone mobile.

[www.anses.fr/fr/content/compteurs-communicants-des-risques-sanitaires-peu-probables](http://www.anses.fr/fr/content/compteurs-communicants-des-risques-sanitaires-peu-probables)

## EN SAVOIR PLUS

L'application de l'ANFR sur les ondes émises par les objets du quotidien dans la maison :

[www.anfr.fr/controle-des-frequences/exposition-du-public-aux-ondes/la-maison-anfr/#menu2](http://www.anfr.fr/controle-des-frequences/exposition-du-public-aux-ondes/la-maison-anfr/#menu2)

**Ce document est édité par l'ADEME**

**ADEME** | 27, rue Louis Vicat | 75737 Paris cedex 15

**Conception graphique** : Agence Giboulées

**Rédaction** : ADEME

**Illustration** : Olivier Junière

**Photos** : GRDF ; MANGAIA, Studio VDM

## L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.

L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

**www.ademe.fr**



Les Espaces **INFO → ÉNERGIE**, membres du **réseau rénovation info service**, vous conseillent gratuitement pour diminuer vos consommations d'énergie.

Pour prendre rendez-vous avec un conseiller et être accompagné dans votre projet :

[renovation-info-service.gouv.fr](http://renovation-info-service.gouv.fr)

**0 808 800 700**

Service gratuit  
+ prix appel

CE GUIDE VOUS EST FOURNI PAR :



ISBN 979-10-297-1035-3

010475 | Février 2018

